



**COMMISSION INTER-FILIERES**

**DE RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS**

**DU JEUDI 2 AVRIL 2026**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

*Ordre du jour*

*Avis sur la demande d'agrément de la société LMC EUROCOLD pour la mise en place d'un système individuel de gestion des équipements électriques et électroniques professionnels (catégorie 1<sup>o1</sup>)*

La réunion a été présidée par la cheffe de bureau des filières REP de la DGPR du fait de l'empêchement du président en application du IX de l'article D. 541-6-1 du code de l'environnement.

**Avis sur la demande d'agrément de la société LMC EUROCOLD pour la mise en place d'un système individuel de gestion des équipements électriques et électroniques professionnels (catégorie 1<sup>o1</sup>)**

Après que les représentants de la société LMC EUROCOLD aient présenté, à l'aide d'un Powerpoint, leur demande d'agrément et au regard des échanges entre les membres, la présidente a sollicité l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous (*vote à bulletin secret*).

*Avis sur la demande d'agrément de la société LMC EUROCOLD pour la mise en place d'un système individuel de gestion des équipements électriques et électroniques professionnels (catégorie 1<sup>o1</sup>)*

**Avis favorable**

- Pour : 23
- Contre : 1
- Abstention : 0

\*\*\*

---

<sup>1</sup> Catégorie 1° « Equipement d'échange thermique » relevant du II de l'article R.543-172 du code de l'environnement

## **LISTE DES MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES\* A LA REUNION**

*\* Les membres nommés dont le nom est suivi par un astérisque étaient représentés par un suppléant ou ont donné leur pouvoir à un autre membre du même collège, pour tout ou partie de la réunion.*

### *Présidente*

Mme PILLON<sup>2</sup>

### *1°-Collège des producteurs des catégories de produits soumis à REP*

Mme D'ENFERT (MEDEF)\*, représentée par Mme DETHIER (suppléante)

M. JOGUET (MEDEF) \*, représentée par Mme DETHIER (suppléante)

Mme WEDRYCHOWSKA (CPME)

Mme LECHEVREL-CHATEAU (CPME)

Mme KETTERER (AFEP)\*, représentée par Mme DAVID

### *2°-Collège des collectivités territoriales*

Mme FRANCOIS (AMF)

M. GUINAUDIE (AMF)

Mme BEGORRE-MAIRE (ADCF)

M. JOURDAIN (ADF)\*, représenté par M. BUF (titulaire)

M. BUF (ARF)

### *3°-Collège des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'article L.141-1, des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation et des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire*

M. JUGANT (FNE)

M. FAURE (ZWF)\*, représentée par Mme DEBRABANDERE (suppléante)

M. CONDAMINE (AMIS DE LA TERRE)\*, représenté par Mme DEBRABANDERE (suppléante)

Mme MEDIEU (CFESS)

### *4°-Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, y compris de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire*

Mme WEBER (CME)

M. EXCOFFIER (FEDERREC)\*, représenté par M. BURNAND (suppléant)

M. BORDAT (ALLIANCE RECYCLAGE)

Mme DUNAT-DELEVAQUE (FEI)\*, représenté par M. FRADET (suppléant)

M. VARIN (RCUBE)\*, représenté par M. RENAI (suppléant)

### *5°-Collège de l'Etat*

- DGPR

- DGE

- DGCL

- DGCCRF

- DGOM\*, représentée par la DGPR

---

<sup>2</sup> représentante du DGPR du fait de l'empêchement du président en application du IX de l'article D. 541-6-1 du code de l'environnement